

A Madame, Monsieur l'Inspecteur de
l'éducation nationale de la circonscription
de

DÉCLARATION D'INTENTION DE PARTICIPER À LA GRÈVE POUR UN AGENT CHARGÉ DE FONCTIONS D'ENSEIGNEMENT

Références :

- Loi n° 2008-790 du 20 août 2008 instituant un droit d'accueil pour les élèves des écoles maternelles et élémentaires pendant le temps scolaire ;
- Circulaire n° 2008-111 du 26-08-2008 relative à la mise en œuvre de la loi du 20 août 2008, BO du 04/09/2008.

Je soussigné(e), nom prénom

chargé(e) de fonctions d'enseignement en classe de

à l'école maternelle / élémentaire / primaire (*razer les mentions inutiles*) :

.....

dans la ville de

déclare mon intention de participer à la grève du/...../... .., à partir de heures.

Fait àle

Signature de l'agent :

Cette déclaration doit impérativement parvenir à l'IEN de la circonscription, 48 heures avant l'entrée en grève de l'intéressé (le délai de déclaration doit nécessairement comprendre un jour ouvré).

Rappel :

« La personne qui participerait à un mouvement de grève sans s'être préalablement déclarée gréviste encourrait une sanction disciplinaire. En revanche, la personne qui aurait fait connaître son intention de participer au mouvement de grève peut librement y renoncer » (circulaire n°2008-111 du 26 août 2008).